

# L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire

*Placer au-dessus de toute préoccupation personnelle  
le souci de la sincérité et de la justice. (Cic d'Haussonville)*

Editeur et Rédacteur en chef, WILFRID GASCON

Bureaux à ST-JEROME, Terrebonne, P. Q. Place du Marché. Tel. 35

## AVIS PERMANENT

—o—

A l'avenir, l'abonnement à l' "ÉGALITÉ" sera renouvelable tous les trois mois au prix uniforme de 25c. dans tout le Canada, prime comprise. Les abonnés en dehors de St-Jérôme devront joindre à leur demande 5 CENTS pour frais d'expédition de la prime

Au mois, 10 cts par mois; la prime est envoyée avec le reçu du troisième mois.

L'ouvrage que nous donnons en prime se vend 20 et 25 cents en Amérique, chez tous les libraires. Le coût de l'abonnement à la revue se trouve donc entièrement compensé.

## JOSEPH E. PARENT

NOTAIRE, COMMISSAIRE DE LA COUR SUPERIEURE

*Agent d'Assurances*

Prêts d'argent, Maisons et terres à vendre et à louer. Administration de propriétés,

Règlement de successions, etc.

PRES DU MARCHÉ... ....ST-JEROME

## Imprimerie Commerciale

Nous exécutons rapidement et avec  
+ le plus grand soin toutes sortes de  
travaux.

 LIVRES, BROCHURES,

FACTUMS, JOURNAUX,

BLANCS DE TOUTES ESPÈCES,

Etc., Etc., Etc.

Notre matériel est entièrement neuf

Nos prix sont des plus modérés.

Nous faisons appel à tous ceux qui veulent de belles et bonnes impressions au meilleur marché possible.

J. E. PREVOST FILS,

Rue St-Georges,

ST-JÉRÔME

## L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire illustrée.

Editeur-propriétaire : WILFRID GASCON,

Saint-Jérôme (Terrebonne) P. Q.

## Prenez note

M. Chs. Desjardins, 206, rue Wolfe, est notre agent-général pour Montréal et la banlieue. Il est autorisé à prendre des abonnements et à en percevoir le prix.

Nos abonnements, dans la ville de Montréal, sont payables mensuellement à notre agent—(10 cents par mois)— ou en bloc par lettre fermée adressée directement à nos bureaux.

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

## L'École Publique

## Repugne-t-elle à la doctrine Catholique ?

Nous croyons avoir déjà prouvé, appuyé sur des autorités indiscutables soutenues, d'ailleurs, par l'un des plus grands docteurs de l'Eglise, que L'INSTRUCTION ET L'EDUCATION PUBLIQUES APPARTIENNENT A L'ÉTAT ; c'est-à-dire que c'est lui qui *regle l'enseignement et la discipline dans les écoles*. Cette autorité suprême, l'Etat, c'est-à-dire la nation, peut la déléguer à qui bon lui semble, à un ministre responsable au peuple, au corps universitaire, à un conseil de l'éducation chargé en son nom de diriger l'instruction publique dans tout le pays. Et ce que l'Etat a fait, c'est-à-dire, ce que la nation a fait, elle peut le défaire à sa guise ; car nulle autorité ne s'exerce dans l'Etat qui n'émane de la multitude, libre de créer, de modifier ou d'abolir, selon qu'elle le juge nécessaire pour son bonheur, sa prospérité, son bien-être moral et matériel.

Ce principe de la souveraineté populaire est aussi un principe maintenu par saint Thomas.

\* \* \*

Mais si l'Etat exerce les droits de la multitude, il a aussi des devoirs à remplir vis-à-vis des individus, et cela nous amène à présenter le sujet que nous voulons aborder dans cet article.

L'école publique, c'est l'école commune au soutien de laquelle tous les citoyens, sans distinction, contribuent pour leur quote-part. Il convient donc que l'enseignement qui y est ordonné n'insulte en rien aux convictions particulières des parents en matière de principes religieux et politiques. Pour être juste, l'instituteur public doit garder une loyale neutralité entre les systèmes, observer de n'en imposer ni d'en discuter aucun ; car tous les citoyens ont droit à la même justice, au même respect de leurs opinions.

Ce principe de stricte équité dont tous les citoyens ont le droit de se prévaloir, N. S. P. Léon XIII en a lui-même réclamé le maintien au bénéfice des catholiques, dans sa lettre à l'Archevêque et aux Evêques de la province de New-York :

“ Nous désirons de plus que vous fassiez tous les efforts pour que les différentes autorités locales, fermement persuadées que rien ne contribue plus au bien-être de l'Etat que la religion, fassent en sorte, par une législation sage, que le système d'enseignement maintenu aux frais du public et auquel par conséquent les catholiques sont appelés à contribuer pour leur quote-part, ne soit en aucune façon préjudiciable à leur conscience et à leur religion ”.

Ce que les catholiques revendiquent pour eux-mêmes comme un droit, par la bouche autorisée du chef de l'Eglise, qui est-ce qui va prétendre que les autres citoyens n'y ont pas également droit ? De là l'obligation pour l'Etat d'ordonner la neutralité religieuse et politique dans l'enseignement populaire distribué par les écoles publiques communes à tous les citoyens.

Cette neutralité du maître dans les questions religieuses implique-t-elle pour lui l'obligation d'enseigner à mettre, ou de mettre lui-même, toutes les religions sur un pied d'égalité quant à leurs mérites propres ? Nous l'avons dit : le

principe de la neutralité dans l'enseignement ne consiste pas à juger la religion des citoyens, mais à respecter les préférences de chacun. C'est sur ces préférences, faites de convictions toujours respectables, que la neutralité doit s'observer et non sur les crédos eux-mêmes.

Plusieurs professent que l'école neutre doit nécessairement rejeter tout enseignement religieux. C'est une erreur ; car la neutralité entre les croyances n'exclue pas la culture dans le cœur des enfants du sentiment religieux, et il est des principes, des vérités immuables qu'on retrouve dans toutes les religions parce que Dieu en a d'abord déposé le germe dans le cœur de l'homme. Toutes les religions ont un but commun : faire aimer Dieu et rendre l'homme meilleur ; et il n'en est pas une qui ne recommande d'honorer ses père et mère, d'aimer et de secourir son semblable, de pardonner au prochain qui nous a fait du mal, d'adorer le Créateur éternel et sublime, "ce Dieu profondément grand et profondément adorable qui a semé la vie, les fleurs, les fruits savoureux et les nobles instincts, permanents et sans trêve, dans tous les mondes à la fois, à l'infini et toujours." La neutralité dans les écoles s'abstient d'envenimer les haines et la méfiance entre les hommes, d'élargir le fossé qui sépare déjà trop les races et les peuples. Au lieu de faire des étrangers les uns pour les autres des membres de la même famille humaine, la neutralité tend à unir tous les hommes comme des frères, à agrandir et à cimenter notre humanité.

\* \* \*

L'école publique, c'est-à-dire l'école commune et neutre, est-elle opposée à la doctrine catholique ? Non. Et c'est un envoyé spécial du pape, parlant et agissant au nom du S. Siège qu'il représente et d'après des instructions données à Rome en 1892, qui va tirer pour nous l'affaire au clair. Mgr Satolli expose ainsi sans ambiguïté la doctrine de l'Eglise en deux ou trois grands principes faciles à retenir :

A l'Eglise catholique appartiennent le devoir et le droit divin d'enseigner à toutes les nations

la vérité de l'Évangile et l'observance des commandements du Christ (St. Marc. XXVIII, v. 29). En elle aussi réside le droit d'instruire les jeunes, car le royaume des cieux est à eux (St. Marc, X v. 14. Conf. conc. Balt. Pl. III, No 194. C'est-à-dire qu'elle se réserve le droit d'enseigner les *verités de la foi* et les lois de la morale, afin d'élever la jeunesse dans l'habitude d'une vie chrétienne.

"Donc, absolument et universellement parlant, — Ce n'est pas une exception, c'est un principe, N. R. — rien ne répugne à ce qu'ils apprennent les *premiers éléments et les plus hautes branches des arts et des sciences* contrôlées par l'État, lequel est tenu de fournir et d'encourager tout ce qui tend au bien-être moral des citoyens, à leur assurer une vie sociale paisible et une part suffisante de biens temporels, *sous les lois promulguées par l'autorité civile*".

Et plus loin, dans le même discours, l'expression renouvelée et catégorique d'un principe général admis et professé dans l'Eglise, ou les mots ne veulent plus rien dire.

"L'Eglise catholique, et particulièrement le Saint-Siège — c-à d. S. S. Léon XIII, N. R. — loin de condamner ou de traiter avec indifférence les écoles publiques, *desire plutôt que, par l'action conjointe des autorités civiles et religieuses, il y ait des écoles publiques dans chaque Etat, suivant les besoins, pour l'enseignement des arts utiles et des sciences nécessaires* (l'instruction religieuse n'est pas mentionnée, N. R.) mais l'Eglise redoute certains caractères des écoles publiques qui sont opposés aux vérités du christianisme et à la moralité, et puisque, dans l'intérêt même de la société, *il est possible de faire disparaître ces objections, non seulement les évêques mais tous les citoyens devraient se prévaloir de leurs droits dans l'intérêt de la moralité*".

Donc, d'une manière générale, les écoles publiques ne sont pas condamnées par l'Eglise, au contraire ; et dans les endroits où les catholiques redoutent certains caractères des écoles publiques opposées à la moralité, il suffit de  
(Suite à la 6e page)

## Jeux d'Esprit

### ENIGME

Pour se garantir des filous  
On me met souvent en usage ;  
L'avare ainsi que le jaloux  
De son trésor me croit le gage.  
Je trouve partout de l'emploi,  
A me connaître l'on s'applique,  
Et jamais personne sans moi  
Ne pourrait savoir la muïque.

### CHARADE

Je suis un vrai légume et crois dans un jardin,  
Dans une terre grasse on me sème aisément ;  
En me coupant la tête, femme je suis soudain,  
Et d'un autre jardin je deviens l'ornement.

Solutions des derniers problèmes :

ENIGME : La lettre T.

CHARADE : Prétexe.

## GERMAINE

Ce jour-là, elle avait bien recommandé à son mari d'arriver au plus tard à 11 heures.

La fillette serait habillée ; on déjeunerait vivement, et on serait, vers midi, au Tombeau.

D'instinct, la jeune femme avait l'horreur de la foule, de son bruit, de ses contacts, du nuage de poussière qui plane au-dessus d'elle dans les églises.

Pour l'éviter, le déjeuner fut expédié à la vapeur : « Laurence ! enlevez l'assiette de Germaine !... Laurence ! passez la morue à Monsieur !... Tenez ! apportez le dessert. Quant à moi... j'ai fini.

— Tu sais, mignonne, c'est un dîner au petit galop de chasse !... s'écria le mari, aux prises avec sa morue...

— Dame !... un Vendredi-Saint !...

— C'est que, vois-tu... mon chocolat de ce matin est rudement loin.

— Tais-toi !... tu n'es qu'un païen !

— Un païen ?... merci !... moi, je m'admire de m'obstiner à manger une morue qui date du...

— ... Du temps où tu faisais tes Pâques !...

— Oh !... tu sais, fit-il en essuyant ses moustaches..., comme transition, c'est un peu forcé...

— On fait ce qu'on peut...

— Comme moi... riposta le jeune homme.

— Comme toi !... ne joue donc pas avec des choses aussi sérieuses... Tiens, vois-tu,

continua-t-elle, en le regardant avec de grands yeux attristés, j'ai là, en moi, quand arrive Pâques, une profonde tristesse...

— ... De cœur ? demanda-t-il, en souriant toujours.

— ... Oui, de cœur.

— Et... on peut savoir ?...

— Oh ! c'est très court : j'ai épousé un officier qui a toutes les qualités...

— Flatteuse, va !...

— ... Excepté la principale... il n'a pas de courage...

— Pardon, petite, tu te trompes. Je vois où tu veux en venir. Ce n'est pas le courage qui me manque, c'est la *foi*. Je ne crois pas, tu entends, je — ne — crois — pas... C'est clair... ?

Et, pendant qu'il continuait à parler, à scander ses phrases de sa voix un peu sèche de soldat, il ne remarquait pas que sa fille Germaine, oubliant son dessert, le regardait avec une telle intensité d'interrogation dans ses yeux bleus, que son front bien blanc devenait tout tiède, sous le blond mousseux de ses cheveux dorés...

Le Tombeau de l'église Saint-Roch, à midi.

Dans la chapelle silencieuse, assombrie par les hautes tentures rouges, le Christ agonise au Calvaire. Des cierges, des fleurs, quelques familles qui prient, une dizaine de pauvres petites ouvrières, venues là, tout de suite, en courant, au sortir de l'atelier, et c'est tout. La jeune femme a bien choisi son heure : tout est silence, émotion, prière.

Le père de Germaine, très correct, prend de l'eau bénite, en offre à sa femme qui s'avance, la main de sa jeune fille dans la sienne.

Un instant, le groupe ralentit sa marche, considérant l'ensemble recueilli de la chapelle ; puis, lentement, pour ne troubler personne, il s'arrête par derrière, face au Christ, dont les pieds semblent suigner encore, sous la lueur tremblante d'une petite lumière, filant au travers du feuillage.

La mère s'agenouille pieusement, et, la tête inclinée sur ses deux mains gantées, s'absorbe dans une prière ; puis, appelant sa fille auprès d'elle, bien doucement, elle lui prend la taille, la serrant contre son cœur, avec cette longue étreinte passionnée de certaines mères :

« Tu vois, petite, murmura-t-elle à voix basse, là-haut, c'est le bon Dieu qui est mort pour nous ; ce sont les méchants qui l'ont cloué à la Croix, et, chaque fois que tu fais mal, tu le fais souffrir encore... Nous allons lui dire une petite prière toutes les deux ensemble... »

Mais, tout à coup, elle s'arrête de parler...

Oh ! la vision horrible qu'elle vient d'entrevoir : . . . Sa petite Germaine a, sur son visage, quelque chose comme une expression de raillerie . . . oui ! ses beaux yeux bleus d'enfant, qui reflétaient ce matin encore l'azur de tout un ciel, ont l'air de la regarder, elle, sa mère, avec une négation, entre la frange dorée de leurs cils !

Que dis-je ! ses lèvres d'enfants se relèvent dans une ironie presque dédaigneuse . . . elles vont parler . . . elles parlent . . . : « Pourquoi me dis-tu tout ça ? murmure Germaine en secouant, d'un air de doute, ses cheveux sur ses épaules . . . TU SAIS BIEN QUE PAPA N'Y CROIT PAS ! »

Devenue subitement très pâle, la pauvre femme fait signe à son mari de se baisser : « Répète, Germaine . . . ce que tu viens de dire ! . . . tout bas ! . . . quelqu'un pourrait entendre . . . »

Et, dans la chapelle émotionnante, où l'on respire une atmosphère de prière, l'enfant répète, en montrant le grand Christ qui meurt là-haut sur la Croix : « N'est-ce pas, papa, que c'est pas vrai . . . que tu ne crois pas à tout cela ? »

Elles paraissent si affreuses, ces paroles de scepticisme, au pied de ce Calvaire ; elles ont tellement changé l'expression de cette gracieuse enfant, faite pour croire et pour aimer ; la mère est si blanche, ses yeux accusent une souffrance si horrible, que le mari est épouvanté de son œuvre.

Maintenant, c'est lui qui a pris l'enfant . . .

« Mets-toi à genoux, petite, avec ton père . . . joins tes mains . . . mieux que cela . . . regarde bien le bon Dieu . . . Oui, c'est pour toi . . . c'est pour moi aussi qu'il est là ! . . . et, vois-tu, Germaine, je ne plaisante plus maintenant . . . eh bien ! . . . j'aimerais mieux te voir là, morte, que de t'entendre répéter ce que tu viens de dire tout à l'heure . . . »

— Alors . . . tu y crois aussi ?

— Tiens, tu vas voir . . . »

Et, se levant très droit, sentant tous les yeux se fixer sur lui, le jeune officier descend jusqu'à la table de communion et, longuement, pose ses lèvres sur les pieds sanglants du Sauveur, où tant d'autres vinrent déjà chercher leur pardon.

Quand il se releva, des larmes tremblaient malgré lui au bord de ses paupières ; et, revenu à sa place, il embrassa Germaine d'une telle force, que l'enfant lui murmura : « Oh ! pas si fort ! . . . tu me fais mal . . . »

Puis, ils s'en retournèrent, silencieux tous les trois, au milieu de la rue bruyante.

Et le soir, on dina d'une manière gênée ; chacun voulant avoir l'air naturel, et ne trouvant que des banalités décourageantes pour alimenter la conversation.

\*\*\*

Mais, le matin du jour de Pâques, à la messe de 8 heures, on vit un lieutenant d'artillerie en tenue, qui s'agenouillait à la Sainte Table, à côté d'une jeune femme très pâle, pendant, qu'au premier rang des chaises, une fillette, fermant son livre, les regardait avec l'expression étrange d'une personne qui ne comprend pas encore . . .

## LE VÉLOCIPÈDE DANS TOUTES LES LANGUES

En français on l'appela tour à tour *celerifère* et *velocipède*. Puis ce fut *bicycle* et *bicyclette*, noms venant de l'anglais et dont on fit le *grand bi* et le *veloce*, puis le *velo* qui est plus harmonieux.

En flamand on est loin d'être d'accord sur sa véritable appréciation. On dit indifféremment *swelwicil*, *retivicil*, *trapvicil*. Le *Kelje* bruxellois dit *velocipete*. En italien, on dit *velocifero*, *velocipede* et *bicycletta*. En espagnol, de même. En allemand, on dit *jahrrad*, ou tout simplement *rad*, comme on dit en anglais *wheel*. Le *grand bi*, encore de mode en Allemagne, s'appelle *hochrad*, et la bicyclette *niedererrad*. On dit également *velocipete*. De même en Russie.

Mais ce sont les Chinois qui détiennent certainement le record dans la fantaisie d'appellation du vélo. Suivant un confrère, un passeport délivré par l'ambassade chinoise, à Londres, qualifie les vélocipèdes de petites machines sur lesquelles on s'assied et que l'on fait aller avec les pieds. Les habitants du Céleste-Empire les appellent tantôt des *yangma*, chevaux étrangers, tantôt des *tutzum*, machines qui vont seules. Mais la meilleure définition du *bicycle* a été donnée par un paysan chinois : « C'est, a-t-il dit à ses voisins, un petit mulet que l'on conduit par les oreilles et que l'on fait marcher en donnant des coups de pieds dans le ventre ».

## MIEUX QUE CELA

La toux, le rhume et même la grippe, la bronchite, la coqueluche, sont guéris par l'emploi du **Baume Rhumal**. Partout 25c.

(Suite de la 3e page)

faire disparaître ces objections pour que l'Eglise elle-même n'en conserve aucune. Il s'agit donc ici d'une doctrine libre ou au moins tolérée. Un journaliste a-t-il le droit de soutenir une telle doctrine ? La réponse n'est pas douteuse. Mais voici là-dessus l'opinion de Mgr Jean Doney, évêque de Montauban ; c'est à propos de l'interdiction de *l'Univers* (un bien bon journal !) :

“Ce serait, dit-il, une question délicate de savoir si des évêques (à plus forte raison un simple vicair ! ) peuvent défendre à des journalistes de soutenir et de propager telles ou telles doctrines qui ne sont pas condamnées par l'Eglise. S'ils défendaient aux journalistes eux-mêmes d'émettre des doctrines libres et tolérées, et surtout des doctrines généralement acceptées et professées par l'Eglise, hors certains pays et certaines nations, il pourrait arriver qu'au contraire plusieurs de leurs collègues, préférant ces mêmes doctrines, en désirassent plutôt la propagation dans leurs diocèses.”

C'est justement ce qui est arrivé aux Etats Unis. Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, sécularisa lui-même des écoles de son diocèse ; c'est-à-dire qu'il livra ses écoles paroissiales au contrôle de l'Etat représenté par la commission des écoles publiques où l'enseignement religieux ne se donne pas par les instituteurs durant les heures de classe ; c'est-à-dire encore que Mgr Ireland changea ses écoles catholiques en écoles neutres, et Rome ne l'a pas condamné ; au contraire, elle a accordé un bref à l'archevêque qui, comme il l'écrivait dans une lettre à *l'Univers*, s'occupa d'étendre le système à d'autres paroisses de son diocèse.

Pourquoi nous, simple laïque, qui ne saurions être tenu autant qu'un prélat à donner l'exemple du respect pour la saine doctrine, serions-nous plus toqué, plus crevé, plus sot, plus démoniaque que Mgr Ireland dont nous partageons les principes, qu'un archevêque, enfin, soutenu et approuvé par le Saint-Siège ?

C'est ce que nous ne parvenons pas à comprendre.

Que l'abbé G. Raison nous l'explique. Un érudit ! . . .

## Un point de regle

M. l'abbé G. Raison trouve, sans doute, plus commode de pérorer tranquillement devant les bonnes Sœurs au couvent, et, à l'église, devant ses congréganistes où il est sûr que personne n'osera l'interrompre, que de s'entreprendre avec des journalistes qui connaissent les cou- leurs.

M. l'abbé essaie maintenant de la dignité, et il fait semblant de dédaigner nos objections qu'il passe sous silence.

Allez, monsieur l'abbé, les scrupules vous prennent trop tard. Quand on a engagé, comme vous, la discussion avec ses adversaires en les traitant, ainsi que les derniers des gueux, de *manques*, de *crevés*, de *rates*, de *declassés*, de *sots*, de *maniaques* et de *démoniaques*, etc., on est parfaitement ridicule de poser, après cela, au grand, au noble personnage qui ne saurait se commettre avec la basse classe. A en juger par la façon dont vous avez agi avec nous, nous avons le droit de conclure que vous ne dépassez guère notre niveau, cher monsieur l'abbé ; et nous sommes encore bien libéral de vous accorder cela.

Enfin, il ne faut pas trop exiger, et nous aurons déjà gagné un grand point si M. l'abbé veut bien enfin se décider à écrire poliment dans les journaux. Nous constatons, d'ailleurs avec plaisir, que son dernier article dans le *Nord* a beaucoup gagné sous ce rapport. Le ton de cet article était vraiment déplacé dans les colonnes du cher confrère. Tous nos compliments !

Il ne faudrait pourtant pas nous prendre au sérieux, lorsque nous donnons à entendre que M. l'abbé G. Raison dédaigne, par respect pour sa personne, par dignité, de discuter avec nous ses *enseignements*. Non, la vérité c'est qu'il *fuit* la discussion. Ce qu'il fait bien, le cher abbé, pour sa réputation d'érudit ! Nous croyons avoir démontré, la semaine dernière, qu'on peut être bon catholique et très chrétien tout en réclamant pour l'Etat l'autorité suprême en

matière d'instruction publique. M. l'abbé avait contesté le fondement de notre assertion établissant que saint Thomas a lui-même toujours maintenu ce principe. Pour prouver que nous avons tort il était facile de citer saint Thomas niant ce que nous avons affirmé. C'est ce qu'il y avait de plus simple à faire et c'est ce que n'a pas fait M. l'abbé. Il donne pour raison qu'il ne peut comprendre saint Thomas. Mais alors pourquoi insinue-t-il que ce docteur pourrait se trouver en contradiction avec l'Église ?

Pour l'information de l'érudit vicairé, nous allons lui donner la traduction du texte latin de saint Thomas sur le sujet disputé. Ce texte se lit comme suit :

*"Ad eum qui rem publicam regit pertinet ordinare de nutritionibus et instructionibus juvenum, in quibus exerceri debeant, et quales disciplinas iniquisque addiscere et usque quo debeat."*

La traduction littérale est à peu près celle-ci :

*"A celui qui regit la chose publique, il appartient d'ordonner (ou de faire des règlements) au sujet de l'éducation et l'instruction des jeunes gens dans lesquelles ils doivent être exercés et quelle discipline chacun doit apprendre, et jusqu'où ils doivent aller."*

Si M. l'abbé n'aime pas ce français-là, nous l'invitons à le polir. Pour nous, il est évident que saint Thomas soutient dans ces lignes le principe de l'autorité supérieure de la puissance civile en matière d'instruction et d'éducation. Un crevé, saint Thomas, peut-être ! Un déclassé, un raté, un démoniaque ?

Or, ce n'est donc parce que nous professons que les écoles publiques appartiennent à l'État qu'un vicairé peut avoir raison de nous mettre hors l'Église.

— Assurez votre vie dans la GREAT WEST, compagnie qui a obtenu une moyenne de sept pour cent sur ses placements depuis son organisation. Ses placements sont sur des propriétés de ville rapportant des bénéfices.

Seul agent pour le district : M. JOS CORBEIL, Saint-Jérôme.

## Hors-d'œuvre

Les joyusetés du *Mouvement catholique* :  
 "Nous nous joignons à notre vaillant confrère de la *Defense*, de Chicoutimi, pour protester contre l'abus que commettent certains person- nages en divulguant dans un journal les direc- tions qui leur sont données dans le secret du confessionnal. Allons-nous revoir les mauvais jours du scandale Guyhot ?"

La parole est aux Guyhots !

Les castors ne s'entendent pas sur la place à donner en chambre au parti catholique à naître. Le *Mouvement catholique* rêve d'une droite catholique au sein du parti conservateur constitutionnel (coalitionniste). La *Verite*, au contraire, tient pour le centre.

Sont-ils assez amusants, ces bons cléricaux !

Le *Mouvement catholique* dit que "le parti libéral s'est fait le complice et l'auxiliaire de la secte infernale dans l'affaire des écoles du Ma- nitoba et que, dans l'élection du 11 mai, il a continué son rôle d'exécuteur des complots ma- çonniques."

Brrr.

Plus loin la même revue, parlant de certains libéraux à l'eau de rose qu'elle appelle "nou- veaux pharisiens," dit qu'"ils commencent cha- que matin leur besogne impie et sacrilège en faisant pieusement le signe de la croix."

Comme cela, libéraux avancés, libéraux mo- dérés ou même orthodoxes, tout le monde a son compte. Pas de jaloux !

Une bonne du *Reveil* :

"Cette réforme doit commencer en haut, dans le cabinet, en passant par les départe- ments pour aller aboutir dans les *sucurs sales* du gouvernement sur tous les points de cette province."

MM. HAMEL & VERRER, de la rue Saint-Jo- seph, 133, à Québec, sont nos représentants pour la vieille capitale et pour Lévis.

## Les tribulations

D'UN

# Pêcheur à la ligne

15 PAR

A. BROWN

VIII

Suite)

— Ce ne sont pas les variétés qui manquent, répliqua le peintre, et avec leur manie de tout classer à l'infini, les savants les inventeraient si elles n'existaient pas. Lacépède distinguait les Acérines, les Pimperneaux, les Guiseaux, les Verniaux ; Blanchard énumérait l'anguille à large bec, l'anguille à bec moyen, l'anguille à bec oblong, l'anguille à long bec ; Valenciennes ajoutait l'anguille à plat bec ; je vous fais grâce des anguilles noires, grises, blondes, jaunes, vertes. . . je n'en finirais pas.

— C'est dommage, reprit Vincent Champignon, que l'anguille, qui est un délicieux poisson lorsqu'il a passé entre les mains de Nanette, ne morde plus facilement à la ligne.

— C'est parce que vous ne savez pas pêcher l'anguille au bon moment. Il est aéré qu'elle reste cachée pendant le jour et qu'elle ne quitte son abri, vase ou trou profond, que pendant la nuit. Et encore faut-il que la nuit soit très obscure et qu'il n'y ait le moindre clair de lune ; ajoutez à cela l'obscurité, un temps orageux et quelque peu de tonnerre.

— Merci bien ; je dors la nuit et ne pêche que pendant le jour.

Félix s'approcha de Julien Tafforel et lui dit :

— Monsieur, permettez-moi de vous féliciter. Votre conférence sur l'anguille est admirable !

— Monsieur, répondit le peintre en se redressant, je suis charmé de vous avoir appris quelque chose. Néanmoins, j'ai oublié de citer un proverbe auquel a donné lieu l'anguille.

— Lequel, s'il vous plaît ? demanda avec quelque hauteur Félix Grandin.

— C'est que plus on la serre dans la main, plus elle glisse. . . et enfin s'échappe.

— Ah ! par exemple, c'est bien vrai ! dit spontanément Laure.

— Eh bien ! dis-je à l'ancien mercier quand nous nous trouvâmes seuls, quelle est l'impression que vous produit M. Tafforel ?

— C'est un charmant jeune homme, causant bien, agréable en société, ayant du savoir-vivre. . .

— Parbleu ! Et pêcheur à la ligne !. . .

— C'est vrai. . . et il est d'une force !

Vincent Champignon ne me cacha pas l'excellente opinion qu'il avait de Julien Tafforel. En revanche, il revint sur son engagement avec les Grandin et m'exposa tous ses embarras pour le rompre.

— Soyez tranquille, m'écriai-je, je connais une personne toute disposée à vous seconder.

— Quelle est cette personne ?

— Mademoiselle Laure. . .

## IX

Pourtant Vincent Champignon ne sortait pas de ses hésitations, et, tout en déclarant que Julien Tafforel était un charmant garçon, il ne se décidait point pour lui, ou mieux, il ne prenait aucun parti. On doit bien s'imaginer que nous n'avions pas accepté une revanche et renouvelé notre pêche miraculeuse. Le peintre, du reste, s'absentait souvent pour travailler et n'osait venir autant qu'il l'eût désiré. Dans ses moments de loisir, il pêchait, ou plutôt il s'exerçait avec le père Benamer qui, toujours dévoué pour la *crème* des propriétaires, lui préparait de bonnes lignes, lui enseignait à amorcer selon les lieux et le temps. Bientôt, il acquit une certaine force et osa se mesurer contre Vincent Champignon lui-même. Trois ou quatre fois, il pêcha en sa compagnie et sut conserver ses avantages.

Presque toujours, il rompait la monotonie silencieuse de la pêche par des récits instructifs, par des notions d'histoire naturelle qui émerveillaient l'ancien mercier et lui mettaient au cœur une bonne dose d'estime pour son jeune compagnon. Ce dernier lui proposa de le « portraiturer » jetant la ligne à son endroit favori et ayant à ses pieds un spécimen de tous les poissons qui vivaient dans sa rivière. La proposition fut acceptée ; mais afin de ne point faire jaser les mauvaises langues qui sont toujours très nombreuses dans une petite ville, et afin de ne point donner l'éveil aux Grandin, Vincent Champignon ne consentit à poser que dans l'atelier du peintre. Quoique cette décision ne sourit que médiocrement à Julien Taf-

forel, il s'y soumit avec la meilleure grâce du monde.

Le beau Félix, comprenant qu'il perdait du terrain, s'avisa, lui aussi, de pêcher à la ligne, se figurant que ce qui réussissait à son rival devait également le favoriser. Aussitôt, il entra en campagne, et toutes les fois qu'il sut que Vincent Champignol était seul dans sa cachette, il s'empressa d'accourir auprès de lui.

Mais c'était un drôle de pêcheur. Vêtu d'un costume éclatant de blancheur, tiré à quatre épingles, chaussé de bottes vernies, le binocle à l'œil, les mains gantées, il brandissait majestueusement une magnifique canne récemment reçue de Paris et valant bien une centaine de francs. Inutile d'ajouter qu'il se faisait accompagner le plus souvent par un domestique spécialement chargé d'amorcer, de rechercher les insectes, les lombrics, les asticots, enfin toute cette vermine que choisit attentivement tout pêcheur à la ligne, digne de ce nom.

Ayant su que le blanc effarouchait le poisson et que l'illustre chimiste Davy, tenant compte de la loi des milieux, chassait vêtu d'habits rouge foncé et pêchait vêtu d'habits verts afin de n'effrayer ni les oiseaux, ni les poissons, il nous arriva un beau matin avec un *complet* d'un vert épinard qui eût fait l'orgueil du plus original muscadin du Directoire. Rien n'y manquait, pas même les souliers en toile teinte au sulfate de cuivre, pas même le chapeau recouvert de satin et muni d'une immense voilette en gaze verte, pareille à celle que les Anglais en voyage suspendent à leurs stanleys.

Le ridicule tue, c'est une vérité vieille comme le monde, et le beau Félix fut décidément coulé et bien coulé !

Par une belle journée du mois d'août et vers quatre heures du soir, Vincent Champignol et les deux prétendants descendirent à la cachette et lancèrent leurs lignes à l'eau...

Tout à coup, un cri aigu retentit... Vincent Champignol venait d'être désarmé... Une carpe de belle grosseur avait mordu et s'était enferrée. Mais avant que le pêcheur eût repris son sang-froid et consolidé sa canne dans la main, elle appliquait deux ou trois formidables coups de queue et s'échappait entraînant la ligne entière.

Toujours tirée par le poisson affolé, la canne surnageait et décrivait les détours les plus fantaisistes. Elle allait au large, revenait au bord, s'arrêtait brusquement, repartait avec la rapidité d'une flèche, prouvant, par cette course désordonnée, combien la carpe se fût passée de remorquer un objet qui l'embarrassait énormément.

Quant à Vincent Champignol, il restait bouche béante et tout déconcerté. Il regarda autour de lui pour chercher un batelet et s'y embarquer.

Puis, n'en trouvant pas, il se jeta à l'eau tout habillé. D'abord il eut pied et put arriver à proximité de la ligne, mais la carpe, se sentant menacée, piqua une tête désespérée vers le large. Vincent Champignol se mit bravement à la nage et la poursuivit...

Craignant pour la vie de son futur beau-père, en un clin d'œil Julien Tafforel quitta ses souliers, se débarrassa de son paletot d'alpaga et se précipita dans la rivière. En quelques brassées il arriva sur le théâtre de la lutte... Juste, en ce moment, Vincent Champignol saisissait la canne, et, un peu fatigué par ses habits, se renversait sur le dos, faisait la planche, donnait de vigoureuses poussées pour gagner le bord. La carpe, elle aussi, tirait de toute sa vigueur et manifestait l'intention de s'échapper... La vue de Julien Tafforel contraria l'ancien mercier, qui tenait à s'attribuer tous les mérites de la plus glorieuse victoire qu'il eût jamais remportée.

— Mais je sais nager, dit-il, et je n'ai nul besoin qu'on vienne à mon aide.

Le peintre eut une de ces inspirations qu'on ne trouve que dans les grandes circonstances de la vie.

— Eh ? qui parle de vous secourir ? répondit-il, je ne suis ici que pour surveiller la carpe et l'empêcher de s'échapper.

N'était-ce pas le langage d'un pêcheur ? Champignol sentit tout son être frissonner.

— Oh ! je vous reconnais bien là... Vous êtes un vrai confrère... Faites attention à ce qu'elle ne se décroche pas.

— J'y veille.

L'un tenant la canne, l'autre tirait sur le fil, les deux hommes revinrent au bord et amenèrent une carpe superbe, et pesant bien, selon l'estimation déjà faite, près de huit kilogrammes.

Mais ils ruisselaient ; leurs habits se collaient au corps ; des algues, des conferves se mêlaient à leurs cheveux. Ils avaient un faux air de ces dieux que la peinture et la sculpture ont imaginés pour représenter les fleuves. Il ne leur manquait que l'urne qui symbolise la source.

(A suivre)

Une bouteille de **Baume Rhumal** est nécessaire à la maison, pour couper net tout commencement de rhume.

## REMINISCENCES

Le grand sermon de Mgr Langevin,  
prononcé dans la cathédrale  
de St-Boniface, le 14 fé-  
vrier 1897.

(Suite)

“ D'ailleurs, les Pontifes romains sachant leur devoir, veulent plus que personne la conversion de tout ce qui a été divinement institué dans l'Eglise, c'est pourquoi, de même qu'ils défendent les droits de leur propre pouvoir avec le zèle et la vigilance nécessaires, ainsi, ils ont mis et mettront constamment tous leurs soins à sauvegarder l'autorité propre des évêques. Bien plus, tout ce qui est rendu aux évêques d'honneurs et d'obéissance, ils le regardent comme leur étant rendu à eux mêmes. “ Mon honneur, c'est l'honneur de l'Eglise universelle. Mon honneur, c'est la pleine vigueur de l'autorité de mes frères ; je ne me sens vraiment honoré que lorsqu'on rend à chacun d'eux l'honneur qui leur est dû. ” (St-Grégoire le Grand).

Eh ! bien, je parle d'autorité et je vous dis : “ Vous ne pouvez pas, en conscience, voter pour un partisan du soi-disant règlement ou pour un candidat qui propose de l'essayer ou qui appuie des chefs de parti se déclarant en faveur du dit règlement. ”

Maintenant, vous êtes libres de faire comme bon vous semblera. Vous êtes libres d'une liberté physique. Vous êtes libres d'adhérer à l'Eglise ou de vous séparer d'elle. Si vous voulez des écoles sans Dieu, séparez-vous de l'Eglise de Dieu

Dites-moi et soyez logiques. Si dans une société humaine, quelle qu'elle soit, un membre est infidèle aux engagements qu'il a pris vis-à-vis d'elle et n'obéit pas au règlement, n'est-il pas privé des privilèges et bénéfices, auxquels il avait droit lorsque sa conduite était régulière.

Dans l'Eglise, qui est une société parfaite, il y a aussi des règlements formels. J'ai parlé

comme évêque ; vous êtes libres mais je ne puis vous libérer des obligations de votre conscience.

Libre à vous de vous séparer du Pape et des évêques.—Libre à vous de nous préférer d'autres chefs, mais sachez bien que nous, nous restons libres aussi de défendre l'Eglise outragée et l'âme des enfants menacée.

Vous êtes libres de rester avec la famille et son chef ; mais si vous l'abandonnez, vous ne vous asseyez point au banquet de la famille.

Si vous vous éloignez comme des prodiges, ne demandez point votre part d'héritage. Les biens spirituels ne sont pas pour des fils rebelles. Allez, allez, loin de votre mère avec vos ennemis. Ah ! Je ne puis pas croire qu'il y ait parmi vous un seul catholique capable de commettre un pareil crime.

J'ai reçu en héritage une vigne ; mes illustres prédécesseurs l'ont arrosée de leurs sueurs et il n'est pas de sacrifices qu'ils n'aient faits pour elle. Nous les ferons aussi. Vous savez ce que dit l'Evêque quand il bénit son peuple : “ Adjutorium nostrum in nomine Domini ” notre secours est dans le nom du Seigneur. Nous n'avons pas l'or ni la richesse, mais nous mettons notre espoir en Dieu.

N'oubliez pas que le pays tout entier vous contemple, et songez aux conséquences de vos actes.

Je le répète : “ Vous ne pouvez voter en conscience pour un partisan du soi-disant règlement ou pour un candidat qui propose de l'essayer ou qui appuie des chefs de parti se déclarant en faveur du dit règlement. ”

Je me réserve le cas et j'en avertis mon clergé.

Donc, ou rester fidèle à l'Eglise ou s'en séparer.

La question des écoles n'est pas une question politique. C'est une question purement religieuse.

Ecoutez ce que dit le Souverain Pontife :

“ Nous avons à plusieurs reprises loué hautement les écoles libres qui ont été établies grâce au zèle et à la libéralité des particuliers en France, en Belgique, en Amérique et dans

les colonies de l'Empire Britannique. Nous désirons que leur nombre augmente et qu'elles deviennent de plus en plus florissantes. Nous-mêmes en avons établies à Rome. Par là l'héritage précieux des ancêtres, c'est-à-dire la pureté de la foi catholique est conservée et on sauvegarde la liberté des parents.

“ La bonne éducation des enfants procure le bien de la société, dans ces temps de licence effrénée, sous le rapport des idées et des mœurs.

“ Nulle éducation n'est supérieure à celle qui imprègne l'esprit et les actes des enfants de la foi chrétienne. C'est dans cette éducation que se trouve le germe de ce que J. C. a apporté divinement au genre humain.”

(Lettre aux évêques anglais, 27 novembre 1889).

Cette question des écoles, c'est la question de la France catholique, de l'Allemagne catholique, de la Belgique catholique, de l'Angleterre catholique et des Etats-Unis catholiques. C'est la question de l'univers catholique tout entier.

Vous n'avez pas à tergiverser ; et quand bien même un ange se disant envoyé du ciel viendrait vous dire le contraire de ce que je vous ai exposé, vous n'avez pas à l'écouter. Que cet ange soit anathème, car c'est un ange des ténèbres.

Rome a parlé et vous n'êtes pas seulement catholiques de nom. Votre évêque est sur la brèche. C'est la première fois qu'il vous pose semblable question. Le suivrez-vous ? Qu'allez-vous choisir ? La vie ou la mort ? L'Eglise ou ses ennemis ?

Non, qu'on ne me nomme personne, il n'est pas possible que quelqu'un d'entre vous renie son baptême !

Que le bon Dieu vous éclaire et vous donne sa grâce et sa force. Votre fidélité sauvegardera nos droits ; elle nous assurera la victoire et nous aurons des écoles.

Que Dieu ait pitié de ceux qui nous persécutent. Qu'il leur pardonne comme je leur pardonne moi-même ; car ils ne comprennent pas le mal qu'ils font. Prions, prenons confiance et nous serons vainqueurs !

(Fin)

## M. l'abbé G. Raison et le Syllabus

M. l'abbé G. Raison n'a pas encore trouvé de texte dans son Berthier pour soutenir la prétention émise par lui le 25 février que les prêtres, en tant que citoyens, relèvent des tribunaux civils.

C'est singulier, un prêtre qui déclare publiquement, appuyé sur rien, que le for ecclésiastique est inutile pour les procès temporels des clercs. Et cela nous surprend d'autant plus que le charitable et savant abbé est depuis trois semaines enfoncé jusqu'au cou dans le *Syllabus*, où S. S. Pie IX condamne une foule de propositions dont M. G. Raison nous a cité un certain nombre. Or, comment se fait-il que celle-ci, par exemple, ait échappé à l'œil exercé de M. l'érudit :

Prop. XXXI.—*Le for ecclésiastique pour les procès temporels des clercs, soit au civil, soit au criminel, doit absolument être aboli.*.....

Cette proposition est condamnée, monsieur l'abbé. Si vous le saviez, comment avez-vous osé, vous un prêtre, écrire dans un mauvais journal (c'est vous-même qui l'avez jugé) qu'en dehors des actes de son ministère religieux, un curé relève, comme tous les autres citoyens, comme un simple particulier, c'est-à-dire pour ses procès temporels, des tribunaux laïques ?

Expliquez nous donc ce mystère, mon cher abbé.

---

## AVIS PUBLIC

---

Je soussigné, Charles L. Champagne, avocat, de Rigaud, dans le district de Montréal, donne avis : Qu'il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par arrêté en Conseil en date du onzième jour de mars dernier (1898) de me nommer Commissaire, conformément à l'art. 506, S. R. P. Q., tel qu'amendé par 59 Vict., chap. II, pour m'enquérir et faire rapport sur certains faits se rattachant aux travaux faits et exécutés à compter depuis environ le mois de septembre 1896 jusqu'au mois d'avril 1897, au Palais de Justice et à la prison de Sainte-Scholastique, dans le district de Terrebonne.

Avis est aussi donné que la première réunion pour tenir l'enquête aura lieu à Sainte-Scholastique, dit district de Terrebonne, le 19 avril courant 1898.

Rigaud, 6 avril 1898.

Chs. L. CHAMPAGNE,  
Commissaire.

## Livres, Journaux, Etc.

(Il sera rendu compte dans ce journal de tous les ouvrages dont on nous enverra un exemplaire.)

Sommaire de musique du *Passe-Temps* (No 79) : — Chant : Le chant de Pâques, grand succès de M. Adrien Barbo ; Connais-tu le pays (Mignon) ; Voilà comment il faut aimer sa mère. Piano : Le dodo du rossignol (berceuse).

En vente partout, 5 cts. le numéro. Abonnement, \$1.50 par année. Adresse, Le Passe-Temps, Montréal.

RECHERCHES HISTORIQUES. — Sommaire de la livraison d'avril : Saint-Paul de Chester, R ; Les caveaux de la basilique de Notre-Dame de Québec, N.-E. Dionne ; le général James Murray, J.-M. LeMoine ; Lowell-Harrison Rousseau, F.-J. Audet ; le nom de Longueuil, Alexandre Joloin ; Le premier cabaret tenu à Québec, Philéas Gagnou ; Les descendants du Dr LaTerrière, Nemo ; La peau d'anguille, A.-N. Montpetit ; Les emblèmes des Canadiens-Français, Hubert Larue ; Sir James Craig, "la peste des Canadiens", J.-W. Miller ; les œuvres de Berquin, L'abbé Auguste Gosselin ; Les Iroquois sur les galères, P.-G. R. ; Le frère Louis, Nicolet ; Louis-Philippe et le Canada, O. M. I. ; Questions ; Publications du mois ; Bibliothèque Canadienne, etc., etc.

On peut se procurer une livraison spécimen des *Recherches Historiques*, en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

UN NOUVEAU LIVRE. — LE DR JACQUES LABRIE, par M. l'abbé Auguste Gosselin. — Lévis : Pierre-Georges Roy, éditeur—1898. — Jacques Labrie ! Ce nom n'éveille guère d'écho aujourd'hui dans le public. Et pourtant cet homme eut son instant de célébrité dans notre petit monde politique et littéraire.

Jacques Labrie fit partie de notre Chambre d'Assemblée à l'époque la plus troublée de notre histoire. Les très rares privilégiés qui ont lu son *Histoire du Canada* déclarent qu'elle n'était pas inférieure à celle de notre historien national, F.-X. Garneau. Malheureusement, le manuscrit devint la proie des flammes lors du sac et de l'incendie de Saint-Benoit en 1838.

C'est l'histoire de cet homme de bien, de ce patriote dans toute l'acception du mot, qui forme le troisième fascicule de la *Bibliothèque Canadienne*. Cette monographie est l'œuvre de

M. l'abbé Auguste Gosselin, l'auteur de la *Vie de Mgr de Laval*. C'est dire qu'elle est exacte, consciencieuse et bien écrite.

On peut se procurer cette étude, très jolie brochure de 112 pages, pour la modique somme de 15 centins, en s'adressant à l'éditeur de la *Bibliothèque Canadienne*, M. P.-G. Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

## Propos Scientifiques et Industriels

### EMPLOI DES COQUILLES D'HUITRES

A Baltimore, où il se fait une grande quantité de conserves d'huitres, les pêcheurs ont, jusqu'à ces derniers temps, payé jusqu'à vingt mille piastres par an, pour être débarrassés des coquilles vides. Cette année, au lieu de payer \$20,000, ils en ont reçu \$26,000 ; ils vendent les coquilles pour servir à refaire les routes et pour garnir les fonds où se reproduit l'huitre ; les jeunes se fixent sur les coquilles vides.

### VALEUR HYGIÉNIQUE DE LA POMME

M. G. Searles, dans le *Scientific American*, vante les bienfaits d'un fruit, dont les hautes qualités paraissent en effet un peu méconnues. Il s'agit de la pomme qui contiendrait plus de phosphore que n'importe quel fruit et que toute espèce de légumes. M. Searles conseille de manger une pomme avant de s'aller coucher. Les fonctions du foie et des reins seraient ainsi facilitées, les acides en excès dans l'estomac seraient absorbés et un sommeil calme et profond serait la conséquence de cette régularisation des fonctions digestives. Enfin, après l'orange et le citron, la pomme serait le meilleur désinfectant de la bouche, et le meilleur préservatif contre les affections de la gorge, sans omettre qu'elle calmerait admirablement la soif, notamment chez les adeptes de l'opium et de l'alcool. Voilà de quoi réhabiliter un fruit qui a si mal fait tourner le genre humain.

### LE MEILLEUR ET LE PLUS VENDABLE

Williamantic, Conn. 5 déc. 1896.  
Roy & Boire Drug Co.

Messieurs : — Envoyez-moi une demi-grosse de **Menthol Cough Syrup**. J'en achetai une doz. de votre agent et je l'ai vendue en 10 jours. Je puis dire que c'est le meilleur sirop et l'article le plus vendable que j'ai jamais eu dans mon magasin.

A. A. Trudeau, 931 rue Main,

# Le secret de la Garde-malade

ELLE EXPLIQUE SA MANIERE DE  
SAUVER LA VIE AUX MERES

*La methode d'une sage-femme celebre pour rendre les forces aux meres.*

Du Evening News, de Détroit, Michigan :

Une infirmière qui s'est distinguée entre toutes, par son remarquable talent et qui a Je longues années d'expérience, c'est Mme Moses Morris, 340, 14e rue, Détroit, Mich. Sa réputation comme sage-femme est établie depuis vingt ans ; plus de trois cents mères de famille qui ont été l'objet de ses soins intelligents pourraient témoigner de sa compétence extraordinaire dans sa profession. Retenue des mois d'avance, elle se voit obligée de refuser les nombreuses demandes qui lui arrivent de partout. Pour les femmes en couches dont elle s'occupe en particulier, ses services sont le gage d'un prompt rétablissement.

Mme Morris était garde-malade en Angleterre avant de venir en Amérique, et sa mère et sa grand-mère avaient exercé la même profession.

Un jour, un grand médecin lui demanda le secret du succès avec lequel elle remettait si promptement sur pied les femmes malades, et elle répondit :

— Ce sont les Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles ; elles relèvent plus rapidement et plus sûrement une malade que n'importe quel autre remède.

Nous avons vu Mme Morris chez elle et voici ce qu'elle nous a dit au sujet de l'usage de ces pilules : — J'ai eu recours aux Pilules Roses du Dr Williams depuis qu'elles sont offertes au public. Elles m'ont ranimée lorsque la fatigue et l'ébranlement nerveux m'empêchaient à la fois d'agir et de prendre du repos. Après cette expérience sur moi-même, je

les faisais prendre aux mères dont j'avais soin comme sage-femme. Aucune prescription de médecin ne saurait rendre aussi vite la force et la santé aux malades que les Pilules Roses du Dr Williams. Il est vrai que le mari ou les parents, préjugés contre les remèdes annoncés firent des objections quelquefois, je les administrais alors sous le nom de Pilules Toniques, mais elles sortaient des boîtes de Pilules du Dr Williams.

Dans des centaines de cas, je les ai données aux femmes malades, et il est surprenant comme elles reconstituent l'économie : j'ai constaté pratiquement par moi même leur grande valeur et je les ai recommandées à des centaines de mères pour leurs jeunes filles.

Je dois donner aux Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles crédit d'une partie de mon succès comme sage-femme et fiarde-malade, car elles m'ont aidée à rendre promptement la santé aux mères. Dites à vos lecteurs que je recommande de faire usage des Pilules Roses du Dr Williams dans leurs familles et d'en garder toujours.

Tous les éléments requis pour donner aux malades une nouvelle vie, au sang, sa richesse, et aux nerfs délabrés leur élasticité, sont réunis sous une forme condensée dans les Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes pâles. Elles sont aussi un spécifique pour les maladies de femmes telles que la suppression et les irrégularités, et toutes sortes de faiblesses. Elles enrichissent le sang et rendent aux joues pâles les et hâves le teint rose de la santé. Chez l'homme elles guérissent radicalement les effets du surmenage et des excès de tout genre.

Les Pilules Roses du Dr Williams se vendent exclusivement en boîtes au prix de 50 cts la boîte ou six boîtes pour \$2.50 chez tous les pharmaciens. Expédiées par la poste sur réception du prix en adressant comme suit : Dr Williams' Medicine Co. Brockville, Ont.

Mme X... , très en colère, à son mari :

— Tiens, Anatole, tu n'es qu'un melon !

Anatole très calme :

— Et dire que tu es faite d'une de mes côtes !

# Le Courrier des Etats-Unis

## SEUL JOURNAL D'AMERIQUE

Publiant des dépêches spéciales de son correspondant de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe de tous les grands journaux de New-York ainsi que les dépêches de la presse associée de toutes les parties du monde.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

Payable invariablement d'avance

	Un An	Six mois	3 mois
Edition Quotidienne (Courrier du Dimanche compris)	\$12 60	\$6 30	\$3 40
Courrier du Dimanche (paraissant le dimanche matin)	2 50	1 50	
Edition Hebdomadaire (paraissant le mardi matin)	5 20	2 60	1 50

*Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois*

Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques, Traités, Mandats-Poste (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de

**H. P. Sampers & Co.,**

195 et 197, Fulton Street, NEW-YORK

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné, .....  
demeurant à ..... rue .....  
comté ..... province .....  
déclare souscrire à un abonnement de .....

A

## L'EGALITE

Ci-joint \$..... en mandat, argent ou timbres-poste  
pour l'abonnement et la prime. Numéro de la prime désiré :

Date.....

Signature : .....

COUPON-PRIME

✠ L'Egalite ✠

---

# S. G. LAVIOLETTE

MARCHAND DE

FERRONNERIE, PEINTURES, VERNIS, FAIENCE, POTERIE, &c

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes,

Coffres-forts, Poèles, Charbon, Horloges, &c.

---

**ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE**

## MONTRES

des meilleures Fabriques

à des prix défiant toute compétition

---

☞ M. Laviolette achète le vieux caoutchouc à raison de \$1 50 les cent livres ☞

## S. G. LAVIOLETTE

ST-JEROME

---

# The Merchants Bank of Canada

Bureau chef.....Montreal

CAPITAL PAYE .....	\$6,000,000
FONDS de RESERVE .....	\$3,000,000

G. HAGUE,	Gérant-général.
THOMAS FYSHE,	Gérant général adjoint.
E. F. HEBDEN,	Surintendant des succursales.

---

SUCCURSALES DANS TOUTES LES CITES ET DANS LES PRINCIPALES VILLES  
DE LA PUISSANCE DU CANADA

Fait toutes sortes de transactions de Banque.

Change Anglais et Américain acheté et vendu.

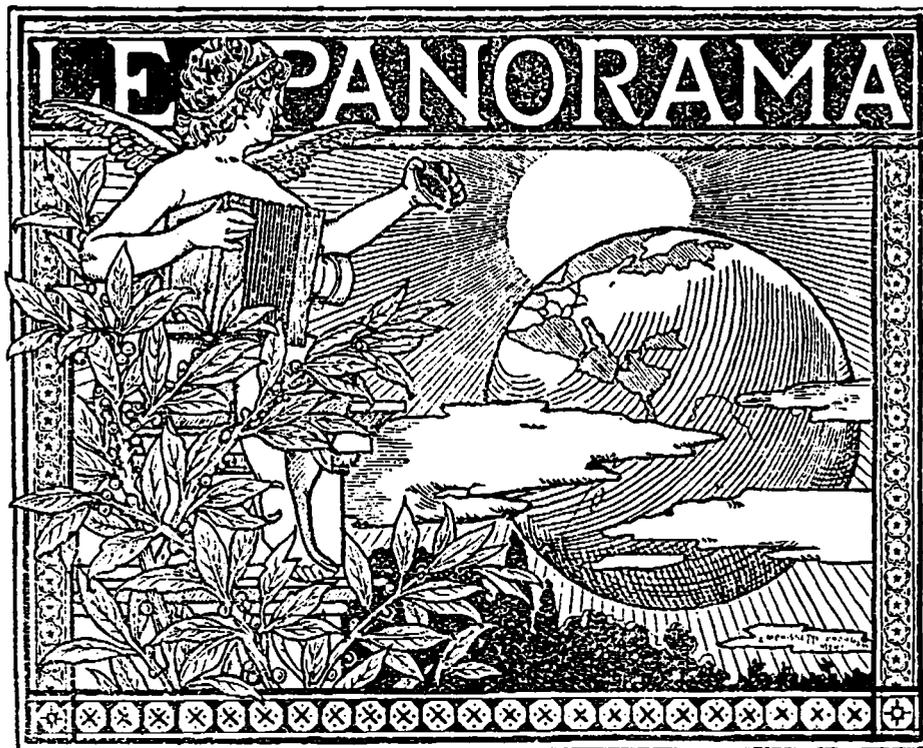
Nous escomptons les billets approuvés des manufacturiers, marchands, commerçants  
cultivateurs.

Dépôts reçus et intérêts payés au taux courant.

Lettres de crédit émises payables en Chine, au Japon et dans tous les pays du monde.

**A. C. E. DELMEGE, Gerant**

Succursale de St-Jérôme



## PRIMES

PREMIERE SÉRIE — A tous nos abonnés pour douze, pour six et même pour trois mois, ainsi qu'à tous les lecteurs au numéro porteurs de notre coupon de prime, nous offrons un riche album du dernier

### Panorama-Salon de 1897

Le Panorama reproduit les œuvres les plus importantes, — Peinture et Sculpture — exposées en mai et juin 1897 au Palais des Champs-Élysées et du Champ de Mars, à Paris. Une notice de M. Gaston Schéfer, critique d'art, accompagne chaque gravure. Le Panorama-Salon, avec ses seize belles photogravures en teintes variées, d'un travail irréprochable et d'un goût si exquis constitue une œuvre d'art vraiment riche et digne de figurer sur la table de n'importe quel salon. Aucun journal ou revue n'a encore offert, à titre gracieux une pareille prime à ses lecteurs. Nous la donnons absolument à tout abonné d'un an, de six mois ou de trois mois qui remplira le bulletin ci-contre et nous l'adressera avec le prix de l'abonnement et 5 cents pour l'expédition de la prime franco à domicile. Nous la donnons également à tout acheteur au numéro qui détachera le coupon-prime ci-dessous et nous l'enverra avec 15 ets en argent ou en timbres. *On envoie facilement sous enveloppe de la même monnaie renfermée dans un morceau de vieux journal.*

*Adresser lettres et mandats à M. le Directeur de L'EGALITE, à St-Jerome,*